

Fiche n° 10 Transformation numérique

Le contrat d'objectif et de moyen signé entre la direction générale des finances publiques, le secrétariat général des ministères économiques et financiers et la direction du budget pour la période 2020-2022 prévoit comme objectifs majeurs le maintien du haut niveau de qualité de service des missions de la DGFIP, la modernisation de son système d'information, ainsi que l'accélération de la transformation numérique, au service tant des usagers, des agents eux-mêmes que des partenaires de la DGFIP.

À cet effet, la DGFIP doit faire évoluer la gouvernance de son système d'information, unifier et renforcer les modalités de conduite et de suivi des projets ainsi que développer l'agilité de ses projets. Elle entend aussi sécuriser sa transformation numérique par la mise en place d'une organisation dédiée.

Une structure en charge de la transformation numérique sera ainsi créée dès le second semestre 2020 pour impulser, mettre en œuvre et piloter la transformation numérique de la DGFIP.

Parallèlement, le service des systèmes d'information et le SCN Cap numérique seront réorganisés afin d'unifier dans une structure unique les travaux de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

I – La direction de la transformation numérique

Structure rattachée au Directeur général, elle aura pour principales missions de :

- garantir la mise en œuvre de la stratégie numérique de la DGFIP, en cohérence avec les stratégies de transformation ministérielles ;
- mener une politique de mise en qualité et de valorisation des données avec les métiers, afin de faciliter leur prise de décision et l'émergence de leurs initiatives numériques ;
- réformer les méthodes d'analyse, de conduite et de pilotage des projets numériques et informatiques, pour gagner en agilité, sécuriser la qualité des livraisons dans le temps et les budgets impartis, et assurer leur réponse optimale aux besoins des utilisateurs finaux ;
- inclure, stimuler, former et accompagner l'ensemble des agents de la DGFIP dans cette transition.

Elle sera constituée par redéploiement de ressources internes et par le recrutement progressif de contractuels disposant de compétences rares (les 6 recrutements de data-scientistes contractuels récemment lancés au pôle données de Cap numérique ont ainsi vocation à rejoindre la DTNum) .

Une période de préfiguration permettra d'en affiner les contours et d'en définir l'organisation pour une création effective au 1^{er} janvier 2021, création qui sera présentée au CTR d'automne 2020.

II – Le rapprochement des maîtrises d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage

Les missions de Cap Numérique et du service des systèmes d'informations seront réorganisées afin d'unifier dans une structure unique les travaux de MOA et de MOE en charge des systèmes d'information selon les trois principes suivants :

- garantir le meilleur niveau de service aux agents et aux usagers ;
- mettre en œuvre de véritables directions de projet, pour les projets qui le nécessitent ;
- assurer la mise à disposition du panel de services actuellement offert par SI-1, SI-2 et le DGSSI à la DTNum comme au reste de la DGFIP.

Sa cible organisationnelle sera fixée pour la fin d'année et détaillée lors d'un prochain GT. Elle sera présentée ensuite en CTR, pour une mise en œuvre au plus tard au 1^{er} septembre 2021.

III – Principes de mise en œuvre et accompagnement des agents

Afin d'en faciliter la mise en œuvre et d'assurer une transition entre la situation actuelle et la cible, plusieurs principes ont été définis :

- description claire des périmètres des nouvelles entités par rapport aux unités de travail (équipes) actuelles afin de permettre à chacun de visualiser son positionnement (et celui de son équipe) dans la nouvelle organisation ;
- maintien sur leur résidence actuelle des différentes équipes lors de cette opération ;
- opportunité pour celles et ceux qui le souhaiteront au regard des profils recherchés de rejoindre les équipes de la DTNum.

Les garanties habituelles seront offertes aux agents concernés par les réorganisations.

Les CTR à venir et un prochain GT permettront d'approfondir la réorganisation avec les représentants des personnels.

Les principes de cette nouvelle organisation seront présentés aux agents au cours du mois de septembre 2020 et feront l'objet d'échanges avec leur encadrement pendant toute la période de préfiguration de la DTNum et de mise en place de la nouvelle organisation.

Les responsables de Cap numérique et du SSI vont assurer conjointement le pilotage et la prise en charge des questions à traiter dans la période de transition.